

Vos communes

LÉGISLATIVES/5<sup>E</sup> CIRCONSCRIPTION

## Affaire Kamowski : retour sur un psychodrame annoncé

Emmanuelle DUFFEAL



*Catherine Kamowski, la députée sortante de la 5 e circonscription, ne se retire pas seulement de ces législatives, elle claque la porte à la politique et à la vie publique. Photo Le DL /Jean Benoit VIGNY*

**La députée sortante LREM Catherine Kamowski, candidate dissidente dans la 5<sup>e</sup> circonscription a fini par jeter l'éponge vendredi. Et ça quatre heures avant le délai officiel du dépôt des candidatures en préfecture. Pourquoi en est-on arrivé à une telle crise politique ?**

La veille déjà, jeudi 19 mai, un communiqué bref mais annonciateur du psychodrame dans la 5<sup>e</sup> circo tombait dans les rédactions. La députée sortante LREM, Catherine Kamowski non investie par En Marche, en dissidence, expliquait sa difficulté à rester dans la course de ces législatives. Elle dénonçait la pression d'En Marche. Plus grave, sa ou son suppléant(e) la lâchait 24 heures avant l'expiration du délai d'inscription en préfecture. Personne ne la ou le connaît. Catherine Kamowski reste muette sur son identité. Tout laissait à penser que c'est la fin de sa candidature.

Et sans surprise, vendredi 20 mai, la candidate plus que jamais isolée de la Renaissance de LREM envoyait un long communiqué intitulé « La satisfaction du devoir accompli ». Elle y détaille les conditions, les raisons qui l'ont conduite à devoir jeter l'éponge. Décidément son entrée en dissidence un 8-Mai ne lui aura pas apporté les lauriers de la victoire. Elle estime que cette candidature, pourtant, « avait du sens ». La députée sortante voulait « préparer l'avenir, répondre aux enjeux nombreux de la 5<sup>e</sup> circonscription avec exigence et efficacité ».

La majorité présidentielle Ensemble a fait un choix opposé au sien. Le 7 mai, lors de l'investiture officielle des 10 candidats isérois de Renaissance, la députée sortante était priée vers la sortie. Oh elle a ferrailé, mais la Macronie iséroise s'est montrée plus forte. Une adversité qu'elle condamne en empruntant un terrain glissant, plus personnel, celui de sa santé...

Cette éviction aujourd'hui secoue et fait tache dans la campagne d'En Marche. Ce qui agace le sénateur Didier Rambaud. Peut-être parce qu'on lui a confié le soin d'avertir Catherine Kamowski de cette mise à l'écart, le 7 mai ? Aussi parce qu'un mois plus tôt, il avait évoqué avec elle « cette opportunité de nouveau mandat ». Sans grand succès. Pourquoi LREM a-t-elle voulu donner une chance à d'autres candidates dans cette 5<sup>e</sup> ? Quand ailleurs les députés de 2017 ont été reconduits (à l'exception de Monique Limon dans la 7<sup>e</sup>, qui a choisi de partir pour siéger au Conseil national de la protection de l'enfance).

La faute à cet ancrage local de la candidate Kamowski qui « n'a pas pris ». Didier Rambaud salue « son travail à Paris, elle a été loyale » mais s'interroge. « Est-ce que sa non-investiture dans la 5<sup>e</sup> a provoqué des réactions ? Non. Je n'ai pas vu un élu local, un responsable associatif, un acteur de terrain venir me dire que c'était scandaleux. C'est révélateur. Ça n'a pas collé ».

Et si le sénateur en parle librement, c'est parce qu'il y a 5 ans, il était le référent En Marche. « Je parlais de zéro, il fallait trouver des candidats ». Et il est allé chercher la maire de Saint-Égrève. « À l'époque, il n'y avait pas qu'elle ! Des personnes ont été déçues du choix de LREM ». En clair, en 2022, la roue a tourné et « quand on est dans un mouvement, on doit savoir accepter ses règles ». Et les ambitions d'investiture sur ces législatives étaient fortes. Il y avait Florence Jay, la première adjointe de La Terrasse et candidate investie. Et d'autres plus étonnantes. Comme celle de la maire socialiste du Touvet, Laurence Théry.

Vendredi, Catherine Kamowski a expliqué en détail, chiffres à l'appui, son engagement à Paris. Son travail tant à l'Assemblée que sur la circonscription donnant des exemples (la création de centres médicaux à moindres frais fiscaux pour les professionnels de santé ; le sauvetage de SATMA...) « Les choses sont ainsi. Je ne vais pas et je ne veux pas me lancer dans une justification ». À 64 ans, elle ne tire pas seulement un trait « sur 20 ans d'investissement dans la politique locale et nationale », elle fait le choix de « se retirer de la vie publique ». Après tout ça, est-ce qu'on votera En Marche en masse à Saint-Egrève ?